



VILLE DE
PARIS

Assemblée citoyenne de Paris

COMPTE-RENDU

Séance plénière du 11 mars 2023

Déroulé de la séance plénière :

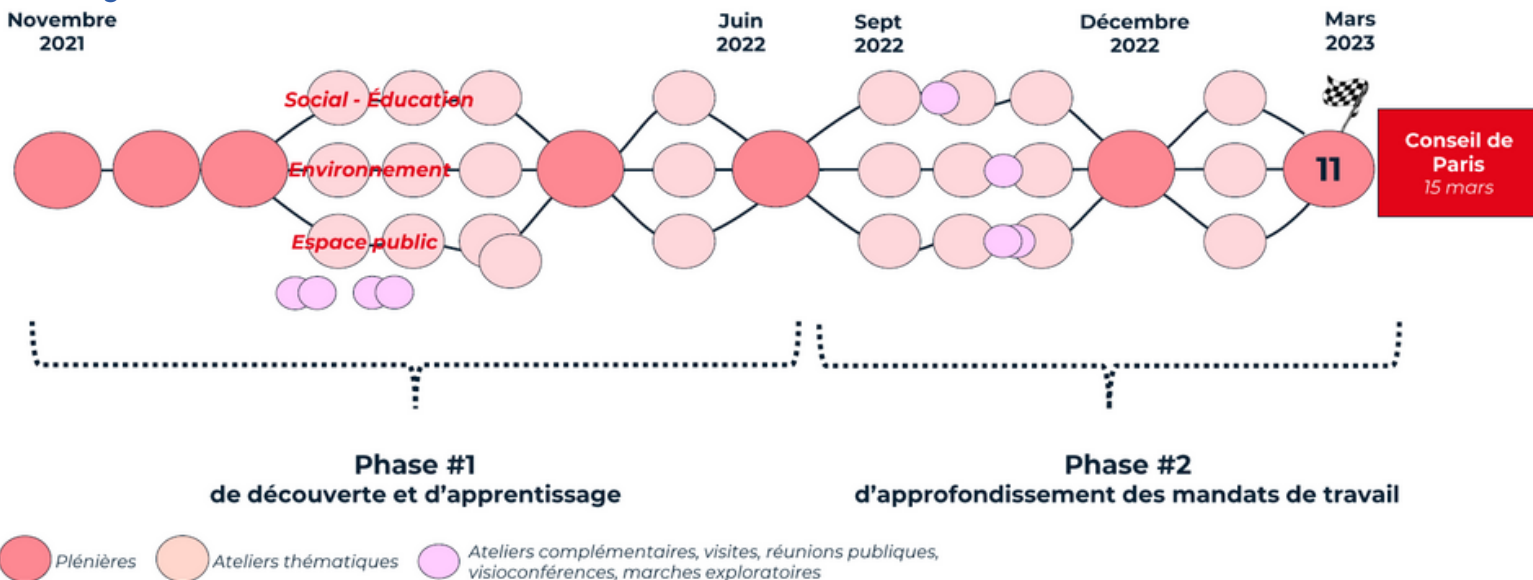
1. Introduction par Anouch Toranian
2. Présentation des trois vœux et vote d'adoption
3. Temps de réflexion sur l'évaluation du mandat
4. Retour sur le droit de suite

Ont assisté à la plénière :

- 31 membres de l'Assemblée citoyenne
- L'exécutif : Anouch Toranian, le cabinet de la Maire, le cabinet d'Anouch Toranian, le cabinet de Jacques Baudrier
- Le Comité des Garants et chercheurs : Loïc Blondiaux, Yves Dejaeghere, Marjan Ehsassi
- Les directions administratives : DDCT, DTEC, DVD
- 3 élus et 3 agents du Parlement écossais

La séance plénière du 11 janvier 2023 est la dernière plénière de la première promotion de l'Assemblée citoyenne. Après avoir pu présenter et voter leurs vœux, les membres ont fait le bilan de leur mandat.

Récapitulatif des travaux de la première promotion de l'Assemblée citoyenne



Présentation des vœux portés au Conseil de Paris le 16 mars

À partir des recommandations émises par les trois ateliers de l'Assemblée citoyenne en décembre 2022, trois vœux ont été produits et rédigés dans un processus itératif de co-construction entre membres de l'Assemblée, exécutif parisien (et ses représentants) et services de la Ville :

- Un vœu relatif au renouvellement de la convention relative au Plan Paris Lecture ;
- Un vœu relatif à une accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens et à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides ;
- Un vœu relatif à la création d'un Code de la rue parisien.

Ces trois vœux, adoptés par les membres de l'Assemblée citoyenne lors de cette plénière, sont portés par l'exécutif et présentés par des représentantes et des représentants des trois ateliers, en Conseil de Paris le 16 mars 2023.

[Vous pouvez retrouver la présentation en direct sur le site du Conseil de Paris en cliquant ici.](#) La séquence sur l'Assemblée citoyenne commence à 7 heures, 47 minutes, et 30 secondes de la vidéo.

Avant le vote relatif à l'adoption des vœux par l'Assemblée, un temps de questions-réponses collectives a eu lieu. Cela a permis à chacun de s'exprimer avant l'acceptation finale du vœu.

Synthèse des débats sur les trois vœux avant vote d'adoption

Vœu relatif à la Rénovation énergétique

Question : La question du financement n'est pas abordée dans le vœu ?

Réponses des représentants de l'atelier : Nous avons insistés plus particulièrement sur la question des financements individuels à mobiliser par les propriétaires, mais aussi sur le besoin de clarifier les retombées financières positives dans la communication du dispositif Eco-rénovons. De plus, l'objectif étant de massifier la rénovation, il nous est difficile de réaliser des estimations précises.

Question : Un outil de simulation des aides faisait partie de vos recommandations mais ne se trouve pas dans le vœu ?

Réponses des représentants de l'atelier : La Ville de Paris nous a dit qu'aucun simulateur n'existe aujourd'hui car il est impossible de réaliser une projection exhaustive et précise ; et aucun propriétaire n'est en possession de l'ensemble des données nécessaires de sa copropriété. Les résultats proposés risqueraient d'être faux, peu opérationnels et donc déceptifs.

Vœu relatif au Code de la rue

Question : Comment pourra-t-on mesurer la réussite de la mise en œuvre du Code de la rue ?

Réponses de l'exécutif et des représentants de l'atelier : Les indicateurs peuvent être construits sur la base des recommandations inscrites au sein du vœu ; et des statistiques existent par ailleurs en ce qui concernent les interventions de la Police municipale et des agents de la propreté de la Ville par exemple. Le 30 mars prochain aura lieu une grande conférence de concertation relative au code de la rue. Le 2 avril, la maire soumet au vote des Parisiennes et des Parisiens la question suivante « Pour ou contre les trottinettes en libre-service ? ». A ces deux grands temps suivra une délibération relative au Code de la rue à l'été 2023.

Question : Pourquoi évoquez-vous la place Gambetta comme exemple ?

Réponses des représentants de l'atelier : Sur l'aménagement de la place Gambetta : le choix de cette place comme exemple s'est fait lors des marches exploratoires, car elle semblait être un exemple d'un aménagement idéal entre voiture, vélo, piéton et autres modalités douces.

Question : Pouvez-vous préciser l'action des bénévoles impliqués dans vos recommandations ?

Réponses de l'exécutif et des représentants de l'atelier : L'objectif n'est pas de remplacer les agents de la Ville bien entendu, mais de donner la possibilité aux Parisiennes et Parisiens de s'approprier les politiques mises en œuvre. Les bénévoles seront issus du réseau des [Volontaires de Paris](#), ce qui répond aux besoins et à la nécessité de la formation de ces bénévoles avant leurs missions.

Tableau des votes

Voeu Plan Paris Lecture	Voeu Rénovation thermique	Voeu Code de la rue
Contre : 0	Contre : 0	Contre : 0
Pour : 28	Pour : unanimité	Pour : unanimité
Abstention : 2	Abstention : 0	Abstention : 0

Evaluation collective des travaux de la promotion 1

Un questionnaire d'évaluation individuel a été partagé aux membres de l'Assemblée citoyenne en amont de la plénière pour recueillir leur avis sur un grand nombre de champs (processus de travail, contenu de sessions, finalités politiques, apprentissage, etc).

Les résultats ont d'abord été présentés au collectif avant d'être suivis par un temps de réflexion commune sur les questions clivantes qui en ressortent. Les thématiques abordées dans les groupes de travail pendant la plénière sont : la liberté d'action et le besoin de cadre, le choix des sujets, le rythme de travail et l'enrichissement personnel.

GROUPE 1

Quelle articulation possible entre « liberté de choix des sujets » et « proposer des sujets clairs dès le début » ? Entre « organisation rigide et manque de souplesse » et besoin d'une animation plus encadrante ?

- Conserver les trois groupes.
- Proposer divers sujets (pas de tabous ni de blocages de la Mairie).
- Préparer les sujets avant de voter dessus. Ce temps de réflexion initiale doit être plus court (maximum deux mois).
- Ajouter des temps de travail, notamment le samedi.
- Echanger plus intensément dès le départ avec les élus.
- Pouvoir prendre un congé reconnu par l'employeur pour participer aux dispositifs participatifs.
- Clarifier l'agenda dès le départ.

GROUPE 2

Quel rythme et quelle organisation de travail possible ? Quels outils pour plus de visibilité sur le temps long ?

- Rapprocher les séances de travail et les varier : une séance présentielle par mois et entre les deux, visites et visioconférences. Le but est de garder le lien, d'échanger dans d'autres circonstances, de maintenir la cohésion et la présence de tous.
- Réaliser un ou deux ateliers d'une demi-journée plus intensifs avec un temps de réflexion plus long.
- Réaliser un travail continu avec la possibilité de rajouter des suggestions en aval ou amont des séances.
- Communiquer plus entre les sessions et entre les groupes.
- Créer des groupes de discussion pour préparer les séances.

- Créer un intranet ou un dossier partagé où chacun·e peut avancer de manière asynchrone.
- Pour les groupes : varier les lieux de rencontre dans la Ville, les jours de rencontre, et se concerter pour les dates d'une fois à une autre.
- Clarifier le mandat sur une année scolaire ou civile pour maintenir l'engagement.
- Donner plus de visibilité et de transparence sur les résultats au fur et à mesure des séances, alimenté à chaque session de travail.
- Faire connaître l'Assemblée citoyenne plus largement.

GROUPE 3

Comment améliorer ce avec quoi les membres repartent ? Quels enrichissements et satisfactions individuelles et collectives ?

- Trouver des indicateurs de performance pour évaluer l'impact et valoriser le travail de l'Assemblée citoyenne.
- Élargir l'espace de parole des citoyens, les séances et les sujets doivent être libres et plus approfondis, repartir de la parole des citoyens.
- Améliorer la communication inter-groupe.
- Maintenir les temps d'échange de ressenti, maintenir le cadre d'écoute et la facilitation.
- Favoriser la mixité intergénérationnelle (renforcer les moins de 40 ans et moins de 20 ans).
- Territorialiser l'Assemblée citoyenne : l'articuler avec les dispositifs de chaque arrondissement où les membres pourraient faire le lien.
- Clarifier l'objectif final de l'Assemblée citoyenne dès le début.
- Mieux prendre en compte les besoins des Parisiens pour l'élaboration des sujets.
- Relativiser les doléances personnelles en explorant la réalité des services : cela permet de mieux comprendre les impacts possibles.

Réflexion sur le droit de suite

Afin d'assurer les conditions pour que les citoyennes et citoyens puissent porter un regard indépendant sur l'avancée des engagements et émettre des alertes si nécessaires, il est nécessaire de penser dès maintenant les contours d'un « droit de suite » pour les membres de la première promotion de l'Assemblée citoyenne.

1. La Ville propose de :

- Réaliser un point d'étape tous les 6 à 9 mois ;
- Transmettre des éléments de suivi par écrit ;
- Organiser un temps de présentation et d'échanges en présentiel et/ou en visio-conférence ;
- Coordonner un possible premier temps de présentation lors d'une plénière de la promotion 2.

2. Les positions des membres :

- Recevoir un bulletin semestriel ouvert également à tous les Parisiens ;
- Soutenir l'idée de rencontre entre les deux promotions ;
- Éventuellement, servir de coach aux nouvelles assemblées si le sujet les intéresse.

Conclusion par Anouch Toranian

Anouch Toranian salue le travail mené avec les citoyens, les services et l'exécutif.

Elle présente à l'Assemblée rassemblée dans l'hémicycle quelques pistes en réflexion pour la suite :

- La mise en place d'un cadrage plus rapide avec des groupes de travail par finalités politiques (par exemple : un groupe vœu, un groupe délibération), pour clarifier le mandat de travail des citoyens dès le commencement.
- La mise en place d'un comité de suivi plus étoffé avec les experts et les élus.
- La liste de sujets proposés pourra être enrichie, entre ceux proposés par la Ville et ceux par les membres de l'Assemblée citoyenne.
- La réflexion est en cours sur la transmission de témoin entre les promotions, notamment sur la retransmission de la conclusion des travaux et de sa mise en oeuvre.



